

Les conseils de grand quartier

Institués par la loi du 27 février 2002, les conseils de quartier sont des instances de proximité dans lesquelles les habitants peuvent s'exprimer librement et agir pour faire bouger la vie de leurs quartiers.

Obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants, ces assemblées sont facultatives pour les communes qui comptent entre 20 000 et 80 000 habitants. Toutefois, la Ville de Châteauroux a souhaité encourager la création de ces lieux de réflexion et d'échanges d'idées qui associent les habitants et nos élus municipaux, mais aussi des personnes déjà actives dans le milieu associatif.

Notre territoire communal compte aujourd'hui sept grands quartiers et de nombreuses personnes qui les font vivre et les animent toute l'année.

Si, vous aussi, vous avez envie de vous mettre au service de votre quartier, de le rendre encore plus dynamique, n'hésitez pas ! Rejoignez dès à présent ces espaces de vie utiles à la démocratie participative. Si vous avez des projets et l'envie de les voir prendre forme pour le bien-être collectif, les prochaines élections des conseils de quartier approchent.

Nous vous attendons nombreux !

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE GRAND QUARTIER ?

Composé de représentants d'habitants, d'associations et d'élus municipaux, le Conseil de grand quartier œuvre pour l'amélioration du cadre de vie et la convivialité dans les quartiers.

Un lieu d'échanges

Lieux d'information, d'écoute, de débat et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, ils permettent une meilleure diffusion et communication vers la population.

Ils sont un des relais entre les services de la mairie et les élus et chaque Castelroussin, sans être les représentants des premiers ou des seconds.

Un organe décisionnel dans son quartier

Le Conseil de grand quartier est également force de proposition et peut ainsi soumettre des vœux aux élus, ceux-ci prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Le conseil est apolitique et à but non lucratif.

La composition d'un conseil

La Ville est représentée par ses élus municipaux, un maire-adjoint coprésident de conseil, accompagné de deux conseillers. Ils sont garants, du fait de leur légitimité électorale, de l'intérêt général.

Les habitants, siégeant au conseil, apportent leurs connaissances liées à la vie quotidienne dans le quartier.

Les services municipaux, grâce à leur légitimité technique, font part de leurs compétences professionnelles.

Le service " Vie des quartiers " est l'interlocuteur privilégié entre les conseils, les élus et les services municipaux.

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.